



Assemblée générale

Distr. générale
12 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 116 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteure : M^{me} Denisa **Hutanova** (Slovaquie)

I. Introduction

1. Les recommandations précédentes faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 116 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/59/647.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen du point 116 à sa 42^e séance, le 1^{er} avril 2005. Les déclarations et observations faites à cette occasion sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/59/SR.42).
3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2004¹;
 - b) Note du Secrétariat transmettant le rapport du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale (A/59/153);
 - c) Note du Secrétaire général sur les conclusions et recommandations du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale (A/59/399).

II. Examen du projet de décision A/C.5/59/L.42

4. À sa 42^e séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la fonction publique internationale » (A/C.5/59/L.42), présenté

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément no 30 (A/59/30), vol. II.



par le représentant de l'Argentine, au nom du Président, à l'issue de consultations officieuses.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/59/L.42 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement de la fonction publique internationale

L'Assemblée générale décide d'examiner la question du renforcement de la fonction publique internationale à titre prioritaire, au cours de sa soixantième session.
